



**Délibération n° 2024-003**  
**Comité syndical du 23 janvier 2024**

## REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET DU SPA

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 23 janvier 2024 à 9h30, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

**Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

<b>Présents avec voix délibérative</b>	<b>Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Bernard PELLETER, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Annick MARTIN, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Gwenola LE TROADEC, Eric BOSSER, Dominique BOUCHERON</b>
<b>Excusés</b>	<b>Jean-Marc PUCHOIS, Claude JAFFRE, Eric JOUSSEAUME</b>
<b>Excusés ayant donné pouvoir</b>	<b>Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Céline GAZ-LE TENDRE ayant donné pouvoir à Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU</b>

Représentant 19 voix

### EXPOSE DES MOTIFS

Il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur de manière à pouvoir les intégrer dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

La reprise anticipée doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité par l'inscription du résultat de la section de fonctionnement, du besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, de l'excédent de la section d'investissement, des restes à réaliser et de la prévision d'affectation du résultat.

Ainsi, les résultats de l'exercice 2023 du budget du SPA, conformes au compte de gestion provisoire transmis par le payeur départemental, s'établissent de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER (EN DEPENSES)	RESTES A REALISER (EN RECETTES)
FONCTIONNEMENT	2 851 411,02 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT	2 384 665,27 €	272 043,12 €	28 056,32 €

Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2022, le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'établit de la manière suivante :

	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE (CUMULE)
FONCTIONNEMENT	0 €	2 851 411,02 €	2 851 411,02 €
INVESTISSEMENT	7 882 684,92 €	2 384 665,27 €	10 267 350,19 €

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le Comité syndical devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2023.

#### En conséquence,

Vu l'instruction budgétaire et comptable ;

Considérant les résultats provisoires d'exécution du budget du SPA ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 pour le budget du SPA ;
- **DECIDE** de reprendre ce résultat et d'affecter la somme de 2 851 411,02 € en section d'investissement.

Le budget primitif de l'exercice approuvé par la délibération n°2024-005 tient compte de cette reprise anticipée des résultats.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de  
pêche-plaisance de Cornouaille**



**Maël DE CALAN**